



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 13 EFFECTUER UNE COUPE FORESTIÈRE OU UNE COUPE D'ASSAINISSEMENT

Réf : Règlement 2013-111, article 6.6.5

PROCESSUS À SUIVRE

- Suivre **chacune des dix (10) étapes** du présent formulaire.
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 8**, au comptoir de la réception de la Mairie située au 183, rue des Anges, Oka, J0N 1E0.
- Prévoir de défrayer le coût du certificat d'autorisation au montant de **100 \$**.
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat d'autorisation sera délivré.

N.B. : Vous devez fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :

Numéro de lot :

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?

Oui

Non

Même que le propriétaire ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() -

() -

() -

No. de RBQ :

5. ÉCHÉANCIER ET COÛT DES TRAVAUX

Début des travaux le :

Fin des travaux le :

Coût approximatif des travaux :

\$

6. NATURE DES TRAVAUX

Coupe forestière

Coupe d'assainissement

Autre :



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 13 EFFECTUER UNE COUPE FORESTIÈRE OU UNE COUPE D'ASSAINISSEMENT

Réf : Règlement 2013-111, article 6.6.5

7. DESCRIPTION DES TRAVAUX

8. LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire.
- Un plan de gestion forestière, signé par un ingénieur forestier, pour l'ensemble du terrain comprenant les documents et informations suivantes :
 - a) une description des objectifs du propriétaire à l'égard de la superficie;
 - b) sur une carte ou une photo aérienne, le contour du boisé et des peuplements, de même que les courbes topographiques distantes de dix mètres maximum;
 - c) une description détaillée et la localisation de chaque peuplement et des contraintes liées à la nature du terrain (lacs, cours d'eau, milieux humides, zones inondables, etc.) ou à la présence d'habitats fauniques;
 - d) une programmation pour chaque peuplement des travaux sylvicoles à effectuer à court, moyen et long terme et une explication des travaux de mise en valeur à effectuer;
 - e) la localisation des chemins forestiers, jetée, aire d'empilement et site d'enfouissement des déchets de tronçonnage;
 - f) les mesures de contrôle de l'érosion en phase de construction des infrastructures de même qu'en phase d'exploitation.
- Un engagement du propriétaire ou du mandataire autorisé à l'effet que le suivi des travaux de coupe sur le terrain et des prescriptions environnementales prévues aux études sera assuré par une personne habilitée en la matière (ingénieur forestier ou biologiste).

9. OBLIGATION DU REQUÉRANT

- Une attestation de conformité de la coupe dûment signée par le professionnel dès que les travaux sont terminés ou, au plus tard, dans les 30 jours suivant l'expiration du délai de validité du certificat d'autorisation.

10. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 479-8333 aux postes 234 ou 226.